



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°**9**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 39
Représentés : 11
Absents : 3

Ayant voté pour : 44
Ayant voté contre : 6
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : CONVENTION DE TRANSFERT DE
PROPRIÉTÉ À TITRE GRATUIT DANS LE DOMAINE
PUBLIC DES VOIRIES ET DES RÉSEAUX RELATIF
À L'OPÉRATION SISE 142 AVENUE DE
STALINGRAD À COLOMBES**

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R 431-24,

Vu le plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2013, modifié de façon simplifiée le 19 décembre 2013 et modifié le 2 juillet 2015 et 15 décembre 2016, 3 octobre 2019, 24 juin 2021, 3 février 2022 et 7 décembre 2023,

Vu le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Boucle Nord de Seine approuvé le 26 juin 2025,

Vu le projet de plan masse de février 2024,

Vu la notice descriptive,

Vu le projet de convention de transfert de propriété à titre gratuit dans le domaine public des voiries et des réseaux relatif à l'opération sise 142 avenue de Stalingrad à Colombes ci-annexé,

Vu le budget,

Considérant que la SCCV COLOMBES STALINGRAD, représentée par le groupe EMERIGE, d'une part, et SEQENS, avec ses deux entités SEQENS SOLIDARITES et SEQENS ACCESSION, d'autre part, ont manifesté leur intérêt pour réaliser conjointement une opération immobilière de démolition-construction d'un ensemble immobilier à dominante de logements sur une assiette foncière d'une superficie d'environ 12.333,90 m², sise 142 avenue de Stalingrad à Colombes, constituée de :

- Logements en accession libres et commerces réalisés par la SCCV COLOMBES STALINGRAD sur les lots 4, 6, 7 et une partie du lot 8,
- Logements en BRS réalisés par SEQENS ACCESSION en qualité d'opérateur, sur le lot 5c et sur un volume issu du lot 5b,
- Logements LLS et LLI réalisés par SEQENS sur le lot 5a,
- Résidence universitaire réalisée par SEQENS SOLIDARITES sur un volume issu du lot 5b,
- Logements LLI et un commerce réalisés par la SCCV COLOMBES STALINGRAD sur

l'autre partie du lot 8,

- Une voirie interne représentant les lots 1, 2 et 3 en indivision, leur maîtrise d'ouvrage conjointe dans le cadre d'un groupement de commandes.

Considérant que ces voies internes de desserte, telle qu'elles figurent au plan masse de février 2024 annexé à ladite convention, devront permettre également une desserte pour les véhicules de pompiers, de secours, de collecte d'ordures ménagères et des riverains...

Considérant que le projet ne prévoit aucune infrastructure souterraine privée, sous les voies rétrocédées, à l'exception des différents réseaux tel que l'électricité, adduction d'eau potable, assainissement, chauffage...

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve la convention de transfert de propriété à titre gratuit dans le domaine public des voiries et des réseaux relatif à l'opération sise 142 avenue de Stalingrad à Colombes ci-annexée.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert précitée et tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.